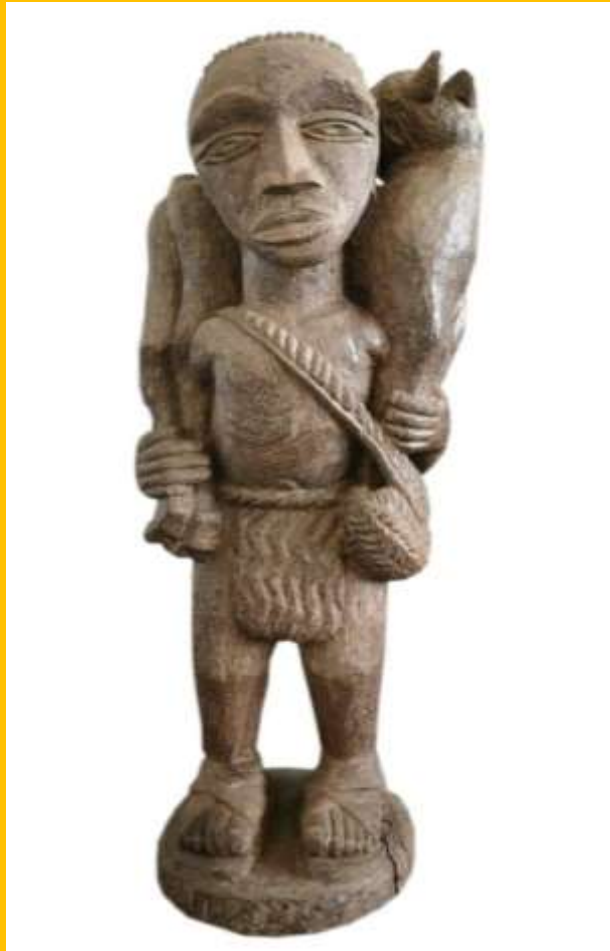


NTELA

_____ N° 03, Vol. 2, Janvier-Juin 2022 _____



ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Couverture : Figure de chasseur bantou de l'Afrique centrale. Statuette collectée par le Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire (actuelle Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi), entre les années 1975 et 1980. Dans les langues kongo de cette sous-région, le bon chasseur est justement appelé « *NTELA* ». Par métonymie, ce nom symbolise l'homme constamment animé par la quête des savoirs et des connaissances ; un scientifique qui cherche, qui trouve et qui partage ses trouvailles avec les autres au moyen de la publication.

Les opinions exprimées dans les différents textes publiés ici sont celles de leurs auteurs. Elles n'engagent nullement la Revue *NTELA*

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
E-mail : cura.congobrazza@gmail.com

NTELA

_____ N° 03, Vol. 2, Janvier-Juin 2022 _____

ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Publications semestrielles de la Revue NTELA

Directeur de publication

Yvon-Norbert GAMBEG

Rédacteur en chef

Jean Félix YEKOKA

Comité de rédaction

Jacques Nkeoua Oumba, Paul Kibangou, Régina Patience Ikemou, Rony Dévyllers Yala Kouanzi, Samuel Kidiba, Dieudonné Mouakouamou Mouendo, Didace Kevin Kouloungou Boungou, Jean-Bruno Bayette, Dreid Miché Kodja Manckessi.

Comité scientifique

Jean-François Owaye, Professeur, Université Omar Bongo (Gabon), Miche-Alain Mombo, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Georges-Claude Tshund'Olela, Professeur, Université de Kinshasa (RD. Congo), Omer Massoumou, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Françoise Blum, Professeur, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne (France), Bienvenu Boudimbou, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Professeur, Adon Simon Affessi, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Université Marien Ngouabi (Congo), Dieudonné Tsokini, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Pierre Yvon Ndongo Ibara, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Joseph Zidi, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Henri Yambéné Bomono, Professeur, Université Yaoundé 1 (Cameroun), Jean Félix Yekoka, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Rogacien Tossou, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Université Marien Ngouabi (Congo), Yvon-Norbert Gambeg, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Sophie Pulchérie Tape, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Amuri Mpala Lutébélé, Professeur, Université de Lubumbashi (RD. Congo), Didier Ngalebaye, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo).

Infographie : Dreid Miché KODIA MANCKESSI

SOMMAIRE

Le mot de la rédaction	13
-------------------------------	----

Articles

I. SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE-PSYCHOLOGIE

Modernité et rapports sociaux de genre dans les ménages musulmans de la commune de Cocody-Abidjan : une analyse à partir de la structure sociale des dépenses

Vasséko KARAMOKO, Martine GBOUGNON, Fanta BAKAYOKO 17

Violences conjugales faites aux femmes dans le premier arrondissement de la ville de Parakou au nord Bénin

Soulé EL-HADJ IMOROU, Bignon T. Clarisse TAMA 39

Les pesanteurs sociales du déficit de participation des femmes au programme de don de sang à Yopougon SICOI (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Kando Amédée SOUMAHORO 55

Côte d'Ivoire : la réconciliation nationale à l'épreuve de l'ethnicité politique

Koffi Parfait N'GORAN, Gninnan Hervé COULIBALY, Nanfouhoro Paul-Kevin OUATTARA 79

Le rapport à l'épargne chez les cacaoculteurs de l'entreprise coopérative des agriculteurs modernes de Méagui (ECAMOM) à la microfinance ADVANS : aux pratiques de digitalisation à l'exclusion bancaire

Hubert Kouassi KOUADIO 103

Regards croisés des acteurs des médias sur la communication de crise dans le contexte de COVID-19 au Mali

Ismaila FAMANTA, Abdourahmane COULIBALY 121

Utilisation du gaz butane comme carburant par les conducteurs de taxis de la ville de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire Bah Isaac KOUAKOU	147
Les enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'usage des pesticides dans l'agriculture périurbaine à Korhogo (Côte d'Ivoire) Yao Claude AKOUÉ	169
Le <i>Tchologo</i> , rite initiatique senoufo du peuple niarafolo de la localité de Ferkessédougou (Nord de la Côte d'Ivoire) Lacina YEO	191
Désinstitutionnalisation et orientation scolaire et professionnelle des personnes porteuses du handicap au Togo Ati-Mola TCHASSAMA	207

II. SCIENCES DE L'ÉDUCATION-COMMUNICATION

Le paradigme de la communication engageante dans la lutte contre la COVID-19 en Côte d'Ivoire Oumar SORO NANGAHOULO, Prosper SIKI KOUAMÉ	223
Études des rendements scolaires des auditeurs des cours du soir aux examens d'État au secondaire dans la commune de Yopougon Kouéiwon Gaspard INANAN	245

III. LITTÉRATURE-SCIENCES DU LANGAGE-ANGLAIS

La tradition : le potentiel facteur concurrentiel à l'éducation de la jeune fille Marie-Pauline SÉKA CHIAYÉ	263
<i>Vents solaires</i> de Serge Eugène Ghoma Boubanga : une poétique de l'indicible Ourbano MBOU-MAKITA	275
Premises and Images of War in African Poetry Anicet Odilon MATONGO NKOUKA, Louis Marain MOKOKO AKONGO, Jean-Marie SOUNGOUA	289
Creative Writing as a Reader-Response Process in African Literature Hodabalou ANATE	305

Towards Objectives Achievement in Bediako Asare's <i>Rebel</i> Kangnivi KODJOVI	321
Euripides' Influence on Shakespeare: An Intertextual Reading of <i>Helen</i> and <i>A Midsummer Night's Dream</i> Biava Kodjo KLOUTSE, Casimir Comlan SOEDE	337
Slave Narrative Writing: The Expression of Black American Dispossession and Mnemonic Repossession Serge Lazare OUEDRAOGO, André KABORÉ	353
Intra-Racial Conflict in Suzan-Lori Parks's <i>Topdog/Underdog</i> Yao Katamatou KOUMA	371
Social perception of media in a conflicting environment in wole soyinka's <i>you must set forth at dawn</i> Fougniqué Madou YEO	387
Brevity for Posterity: George Washington's Second Inaugural Address and its Influence on the American History Moïse KONATÉ	403

LE MOT DE LA RÉDACTION

Les membres du Comité de rédaction de la revue *Ntela* sont heureux de publier ce second volume du troisième numéro. C'est un honneur et un réel plaisir pour eux de publier – dans le dessein de les diffuser et de les vulgariser – les résultats des recherches de plusieurs enseignants-chercheurs et chercheurs originaires du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Mali et du Togo. De la sorte, ils contribuent à la promotion de la recherche en Afrique, aux côtés des esprits illuminés, soucieux d'apporter des réponses aux problèmes auxquels sont confrontées leurs sociétés, par la recherche et la production scientifiques.

Les textes publiés dans ce volume confirment l'option interdisciplinaire choisie par *Ntela*. Ils viennent de disciplines scientifiques aussi diverses que la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la littérature, les sciences du langage. Pour éviter une dispersion susceptible de brouiller leur structuration interne, ces textes ont été regroupés autour de trois sections. La première, liée de la sociologie, à l'anthropologie et à la psychologie, compte dix articles. Les textes relevant des sciences de l'éducation et des sciences de la communication forment la deuxième section. Quant à la troisième section, elle compte dix articles, issus de la Littérature et des Sciences du langage.

Rendez-vous est pris pour le quatrième numéro de la Revue *Ntela* à paraître en décembre 2022. En attendant, nous espérons que les lecteurs s'imprégneront de la substance des articles de ce volume et tireront un meilleur profit des richesses savantes qu'ils portent en eux.

La rédaction

I. SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE-PSYCHOLOGIE

Modernité et rapports sociaux de genre dans les ménages musulmans de la commune de Cocody-Abidjan : une analyse à partir de la structure sociale des dépenses

Vasséko KARAMOKO*

Martine GBOUGNON**

Fanta BAKAYOKO***

Résumé

Le contexte de modernité a encouragé les hommes et les femmes musulmans à une réinterprétation des rôles conjugaux déjà prescrits par l'Islam. De fait, l'on observe une participation des femmes aux dépenses financières alors que cela n'est pas mentionné dans les Textes du Coran. Relativement à une telle participation de la femme, il s'observe un rapport différencié selon les acteurs et les ménages musulmans. Sous ce rapport, l'étude analyse les logiques sociales qui sous-tendent le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans. L'étude adopte une perspective inductive. De ce fait, le résultat affiché plus haut relève plus de l'analyse des données qualitatives collectées et non d'une théorie préalablement exploitée. L'analyse des données qualitatives démontre que le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans s'explique par une réinterprétation des normes et des règles de l'islam dans un contexte de modernité. Leur participation aux dépenses financières dépend du fonctionnement et de la nature des relations (collaboration, coopération, rejet, distanciation, opposition, domination, complicité) au sein du couple musulman.

Mots-clés

Dépenses, Rapport différencié, Charges financières.

*Université Félix Houphouët-Boigny-Abidjan (Côte d'Ivoire) / E-mail : vasseko@yahoo.fr

**Université Jean-Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire) / E-mail : martinegbougnon@yahoo.fr

***Psychologue clinicienne, exercice libéral (Togo) / E-mail : marreinetene@gmail.com

Abstract

The context of modernity has encouraged Muslim men and women to reinterpret marital roles already prescribed by Islam. In fact, there is a participation of women in financial expenditure, although this is not mentioned in the Texts. Regarding such participation by women, there is a differentiated relationship according to the Muslim actors and households. In this regard, the study analyzes the social logics underlying the differentiated relationship (acceptance/opposition) of the participation of Muslim women in financial burdens within Muslim households. The study takes an inductive perspective. Therefore, the result displayed above is more based on the analysis of the qualitative data collected and not on a previously exploited theory. The analysis of qualitative data demonstrates that the differentiated relationship (acceptance/opposition) of Muslim women's participation in financial burdens within Muslim households is explained by a reinterpretation of the norms and rules of Islam in a context of modernity. Their participation in financial expenditure depends on the functioning and the nature of relations (collaboration, cooperation, rejection, distancing, opposition, domination, complicity) within the Muslim couple.

Keywords

Expenses, differentiated ratio, and financial charges.

Introduction

La société et la famille sont liées. Elles constituent « un tout structuré ». Par cette caractérisation, diverses formes de relations sociales s'opèrent et se transforment dans le temps et dans l'espace. Se référant à la famille, la sociologie qui s'intéresse à elle tente de fixer les traits fondamentaux de la famille moderne en comparaison d'avec la famille traditionnelle et d'indiquer les facteurs susceptibles d'expliquer l'évolution constatée ainsi que la réflexion portée sur la nature des fonctions qu'elle assume. Dans la continuité de cette idée, Baudrillard cité par Renoux (2004, p.4), pense que « la modernité est un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles ». Sous ce rapport, en Côte d'Ivoire, l'égalité entre

hommes et femmes et l'émancipation des femmes ont permis à celles-ci de devenir au fil des années plus indépendantes et autonomes.

Ainsi, au même titre que les hommes, les femmes peuvent aussi prendre en charge toutes les dépenses du foyer. Aussi, avec la cherté de la vie ou la crise économique, le seul salaire de l'homme ne suffit plus dans la gestion des dépenses. De ce fait, les femmes se voient intervenir souvent dans les dépenses liées à l'économie domestique. Tout ceci a contribué à la transformation des relations entre hommes et femmes. Ainsi, selon la loi du code civil ivoirien ¹(ancien et nouveau)², l'on retient ceci :

Alors que l'homme était au-devant de tout et que toutes les dépenses du foyer lui incombait et cela était formulé dans l'ancienne loi sur le mariage (art 58 : le mari est le chef de la famille, art 59 : l'obligation d'assumer les charges du mariage pèse à titre principal sur le mari), aujourd'hui, on assiste à une certaine égalité entre les conjoints à travers la nouvelle loi sur le mariage (chap. 7, art. 51 : la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants, art. 52 : les époux contribuent aux charges du ménage à proportion de leurs facultés respectives). Une égalité fortement encouragée par ce contexte de modernité.

Mais, cette nouvelle loi n'est pas toujours conforme aux systèmes normatifs de différentes religions, notamment le Christianisme et l'Islam.

D'un point de vue de la connaissance islamique, dans la religion musulmane, le fonctionnement du mariage repose sur des règles qui sont spécifiées dans les Textes Sacrés. Ces textes définissent un rôle spécifique aux époux. Dans la sourate 4 au verset 34, il est dit que les hommes ont autorité sur leurs épouses car ils se chargent des dépenses du ménage. Quant aux femmes, elles doivent être obéissantes envers leurs époux et protégées leurs biens en leurs absences. Néanmoins, elles peuvent les aider dans leurs dépenses si elles le souhaitent. Mais, elles n'y sont pas obligées. Et c'est ce fonctionnement qui a été suivi par les musulmans au cours du temps, des époques.

¹ CODE CIVIL I : Droit des personnes et des biens, <https://landwise.resourceequity.org>

² CODE_CIVIL-1-2020.pdf - CNDH.CI, <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/www.ivoire-juriste.com>

Au regard de ce qui précède, il apparaît une acceptation sélective de la participation des femmes aux dépenses dans les ménages musulmans dans la commune de Cocody.

Alors que ce n'est pas clairement proscrit ou interdit dans les Textes Saints, on observe tantôt que dans certains ménages, des femmes revendiquent leurs participations financières aux dépenses de la maison, tandis que dans d'autres ménages, des femmes s'opposent à s'inscrire dans cette logique. L'on observe, à l'inverse, des hommes qui acceptent et revendiquent les contributions financières de leurs conjointes, tout comme certains hommes s'opposent à de telles contributions de la part de leurs conjointes.

On se trouve ainsi face à un rapport différencié de la participation/contribution des femmes aux dépenses dans le ménage dont l'explication se révèle d'un intérêt sociologique. Sur cette base, quelles sont donc les logiques sociales qui sous-tendent le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des couples musulmans ?

La présente étude vise à comprendre les logiques sociales qui sous-tendent le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein de leur ménage respectif. Pour ce faire, nous avons mené trois opérations à savoir : identifier les imaginaires sociaux (représentations sociales, croyances, perceptions, mythes) qui légitiment le rapport différencié à la participation des femmes aux dépenses financières des ménages, décrire la manière dont le cadre relationnel (statut, position sociale, la relation et la nature des rapports sociaux) au sein des ménages musulmans légitiment le rapport différencié à la participation des femmes aux dépenses des ménages et déterminer les formes de participation financière des femmes qui structurent le rapport différencié. Aussi, l'article se veut une analyse des rapports sociaux dans les couples à l'épreuve de valeurs de la modernité (égalités des sexes) et de valeurs de la religion musulmane. Cette étude est donc une recherche au carrefour de la sociologie du couple, de la modernité et de l'Islam.

La recherche des informations est une démarche qui vise à formuler un problème de recherche. Elle est guidée par une enquête exploratoire (lecture/exploration de terrain). La recension des écrits apporte des renseignements sur la dynamique et l'évolution du rapport « Islam et modernité ». Ces deux phénomènes que sont « Islam et

modernité », sont dans le domaine scientifique deux concepts bien différents mais qui dans leurs trajectoires scientifiques ont fait l'objet de plusieurs études. À savoir si, la modernité influence t'elle ou pas l'islam ?

Certains auteurs comme Miran, emploi même le terme "Islam moderne". Dans son livre *Islam, histoire et Modernité en Côte d'Ivoire*, elle avance « On parlera d'Islam moderne entendu comme la prédication de cette religion en langue française de façon rationnelle en milieu scolaire et universitaire, ce qui était inédit même dans les Etats traditionnellement musulmans » (Miran, 2006, p.295). Et si l'on vient à employer ce terme, c'est pour désigner un Islam "nouveau", un Islam qui semble s'être adapté à la modernisation ou dira-t-on à un modernisme qui a pu s'intégrer dans le "monde musulman" jusqu'alors ancré dans la tradition.

Parler de l'influence de la modernité sur l'Islam revient à parler de son influence sur les pratiques sociales musulmanes, sur chaque domaine de vie, plus particulièrement la vie conjugale. Un retour sur la sociologie du couple, nous donne des orientations plus précises. Ainsi, selon Kaufmann (2005, p. 3), « Le couple n'est plus ce qu'il était. Il se transforme avec rapidité et en profondeur. Parallèlement, tout ce qui touche à la vie quotidienne et à la vie privée, autrefois transmis par la tradition, est mis en questionnement généralisé. Chacun veut savoir le pourquoi du moindre détail, et le comment lui permettant d'améliorer son existence ».

Sur la base de cette approche de l'auteur, l'on peut déduire que les couples musulmans sont aussi en mutations dans un contexte de modernité avec ses principes d'égalité de chances, d'autonomie et d'indépendance.

La réalité dans les couples musulmans doit être saisie non par le rapport de sexe homme/femme autrefois régulé par les normes mais par les positions sociales et rôles qu'occupent les conjoints selon les normes sociétales. De plus en plus, le couple commence avec le choix du conjoint qui se construit sur la volonté de chaque membre à participer librement à la formation du couple. D'un point de vue sociologique, il convient de chercher à savoir l'origine des processus de différenciations et de transformations dans la participation des femmes dans le couple musulman. La littérature sociologique sur le rapport différencié à la participation aux dépenses du ménage révèle que la recherche de complémentarité avec le partenaire pousse

certaines conjointes à s'investir dans les charges du ménage. Cette approche est perçue par Lemaire cité par Kaufmann (2005, p. 7) comme le lien existant entre construction conjugale et processus identitaire. Selon M. Glaude, F. de Singly cité par Kaufmann (2005, p. 7), « La complémentarité n'est pas un simple élément annexe, encore moins un raté de l'homogamie, mais qu'elle se situe au cœur du couple ». La vie à deux repose sur un processus d'identification des différences et des ressemblances. Elle est liée également à une recherche de cohérence identitaire (Kaufmann, 2005, p. 7). Dans la dynamique du fonctionnement des couples, à fin d'expliquer les pratiques différenciées des femmes dans leur couple, l'auteur met l'accent sur les processus qui contribuent au choix ou à la découverte du conjoint. Les résultats montrent que « Si l'on croise les statuts acquis, c'est-à-dire les capitaux économiques et culturels accumulés par les individus (que ce soit par héritage social ou par leur propre effort) au moment de leur union, on constate que l'homogamie est plus forte que celle qui se rapporte à la génération précédente » (Kaufmann (2005, p. 9). Les résultats de l'enquête révèlent que les proximités sociales engendrent ou participent à la formation des couples. L'histoire du couple s'organise désormais par les orientations voulues par les conjoints.

Afin de saisir le sens des rapports différenciés de la participation des femmes musulmanes aux charges du foyer, Hamidi (2015, p.15) a montré qu'il existe « des pratiques féministes solidaristes et des pratiques transnationales ». De plus en plus, il existe une volonté pour des femmes musulmanes d'accéder à une liberté d'expression et à une participation accrue dans la vie active. Cela se manifeste par l'accès à l'éducation, dans l'engagement politique et associatif.

La littérature sur le rapport islam et les femmes révèlent des variations importantes quant à leur rôle et leur statut. D'un point de vue de la pratique islamique, « il faut reconnaître que l'écart entre l'enseignement éthique et moral contenu dans le Coran et son application concrète par les musulmans dans leur quotidien a toujours engendré une certaine tension » (Hamidi, 2015, p. 3). Ces tensions se modifient avec les changements sociaux, politiques, économiques et culturels. En ce qui concerne la recherche des rapports différenciés de la participation des femmes musulmanes, il est primordial de rechercher les facteurs constitutifs de l'identité de ces femmes musulmanes. Selon les recherches fournies par l'auteur (Hamidi,

2015, p. 5), « En France et en Belgique, nous constatons que la référence la plus commune à l'identité musulmane est le vêtement des femmes, et elle s'accompagne souvent de l'idée selon laquelle ce code vestimentaire est un signe de réaction religieuse ». Les femmes musulmanes dans leur quotidien ont forgé en elles un statut de « femmes actives » (opposé au caractère inactif voire passif que la société patriarcal) en vue de participer au changement social. Cette reconstruction de leur identité expliquerait les mutations et les transformations dues à leur participation dans les dépenses du couple. Ainsi, dans la réalité, dans les couples musulmans, l'on observe des relations et des pratiques qui sont différentes de ce que dit l'Islam à travers le « Saint Coran ».

1. Méthodologie

Cette étude est essentiellement qualitative. D'un point de vue méthodologique, les données ont été recueillies à l'aide des techniques de collecte de données telles que la recherche documentaire, de l'entretien semi directif, les récits de vie et l'observation directe. Un total de 18 conjointes de musulmans a été interrogé sur la base de leur implication ou pas à la participation aux dépenses du ménage.

Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique qui a permis de caractériser et de catégoriser le discours des enquêtés.

L'étude étant faite dans une approche inductive, elle n'a donc pas mobilisé au préalable un champ théorique de référence particulier et une hypothèse. C'est à partir de l'analyse et de l'interprétation des données obtenues sur le terrain que la théorie de la modernité d'Anthony Giddens a été dégagée. La contribution de Jean Nizet sur « *la sociologie de Anthony Giddens* » renseigne sur le processus de la modernité que « le passage de la société traditionnelle à la société moderne repose sur plusieurs conditions : le rapport distancié à l'espace et aux temps, qui permet d'extraire les relations sociales des lieux où se déroulent les interactions, de même qu'un type particulier de réflexibilité, qui consiste, pour l'individu moderne à réviser continuellement ses pratiques à la lumière d'informations nouvelles » (J. Nizet, 2007, p. 49).

2. Résultats

2.1. *Le rapport différencié aux dépenses : produit d'une réinterprétation, au prisme de la modernité*

Le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans est lié à une réinterprétation des normes, valeurs et pratiques musulmanes au prisme de la modernité. Il s'agit des représentations sociales, perceptions ou croyances des hommes et femmes musulmans(es) qui, sous l'influence de la modernité, donnent une autre interprétation des prescriptions divines expliquant ainsi le rapport différencié de la participation financière des femmes. De ce fait, cette réinterprétation se situe à deux niveaux.

2.1.1. Les fondements du rapport différencié des femmes à leur participation aux dépenses financières dans le ménage

À ce premier niveau, il y a les fondements du rapport différencié des femmes à leur participation aux dépenses financières dans le ménage. Il s'agit ici de l'acceptation et de l'opposition des femmes à leur participation dans les dépenses financières du foyer.

En effet, certaines femmes revendiquent leur participation financière dans les charges alors que d'autres s'opposent à cela. Pour celles qui acceptent ou revendiquent, leur participation financière, cela constitue un moyen pour elles d'assister, d'aider leurs maris, afin d'être un soutien et de contribuer au bonheur et à l'équilibre du couple. Elles estiment que cette assistance est susceptible de créer une certaine stabilité dans le couple et un renforcement au niveau de leurs relations. Mais aussi, elles voient leur participation financière comme un moyen de s'affirmer, afin de montrer leur utilité dans le couple et ce qu'elles peuvent apporter à l'évolution du couple. En fait, la femme musulmane étant restée longtemps en marge, derrière son époux ou sa famille, voit sa participation comme une manière de montrer qu'elle aussi peut participer à la stabilisation du couple. À travers sa contribution, elle veut montrer son utilité, son importance dans le couple. Pour elle, rester sans rien faire et laisser tout à la charge de l'homme c'est comme être inutile et ne pas contribuer aussi à l'évolution du couple.

Tout ceci traduit une dynamique d'équilibre des rapports sociaux dans le ménage. Les propos qui suivent illustrent cet état de fait :

Extrait d'entretien avec B.T, femme mariée

Pour ma part, il faut imposer un certain respect. Je m'explique parce que l'homme il sera toujours amené à venir consulter sa femme lorsqu'il aura toujours des soucis ou des dépenses parce qu'il sait que la personne en face peut l'aider, peut lui apporter une assistance financière. Donc pour moi ça peut créer une certaine stabilité. Également lorsque l'homme sera dans les soucis, il n'aura pas de fonds, d'argent la femme pourra l'épauler en ce sens. Donc ça tend à renforcer les liens pour ma part.

Extrait d'entretien avec B.A, femme célibataire

Ça va me procurer du plaisir d'abord. Parce que si je ne le fais pas par obligation moi-même je me sentirai obliger en fait de participer. (...). Parce que de nos jours la tout le monde va à l'école. Nous les femmes on n'est plus éduqué seulement à rester dans les foyers tout et tout. On va à l'école au même titre que les garçons, on a les mêmes diplômes et on travaille aussi. Donc plus qu'une nécessité quoi, participer et moi personnellement ça me fera plaisir.

Et pour les femmes musulmanes qui s'opposent à leur participation financière, elles légitiment cela par le fait que selon la religion, les hommes sont responsables d'elles et doivent donc prendre soin d'elles et de toutes les charges de la maison. C'est leur devoir, leur rôle. En effet, certaines femmes ne souhaitent pas participer dans les dépenses financières parce que, pour elles, selon ce que l'Islam a prescrit, c'est aux hommes de prendre en charges toutes les dépenses du foyer. Alors, elles estiment que ce n'est pas de leur rôle vu que la religion ne leur exige pas cela. Pour elles, elles ne peuvent participer que lorsque l'homme est dans le besoin et donc lorsqu'il a de grandes difficultés à subvenir aux dépenses financières de la maison. Les extraits ci-dessous justifient cette thèse.

Extrait d'entretien avec K.M, femme célibataire

Moi je suis pour quand l'homme n'a pas, on peut s'entraider. Mais si jamais il a ça je ne peux pas admettre que mon homme il a ça et puis moi aussi je vais participer. Pourquoi ? En ce moment-là lui c'est quel rôle lui il joue ?

2.1.2. Les fondements du rapport différencié des hommes à la participation des femmes aux dépenses financières dans le ménage

En référence au second niveau, il s'agit des fondements du rapport différencié des hommes à la participation des femmes aux dépenses financières dans le ménage. Dans cet ordre, l'on mentionne l'acceptation et l'opposition des hommes pour la participation des femmes dans les dépenses financières du foyer.

En effet, certains hommes acceptent la participation des femmes dans les charges financières tandis que d'autres s'opposent à cela. Les hommes légitimes leur acceptation par le fait que la participation financière des femmes dans les charges va leur permettre de maîtriser les charges du foyer afin de pouvoir mieux les gérer et être moins submergé. La participation de la femme dans les dépenses financières permet à l'époux d'équilibrer les nombreuses charges auxquelles il pourrait faire face. Avec la contribution de la femme, l'époux a moins de charges et est moins stressé face aux dépenses. Et en cas de difficultés financières de son côté, il n'aura plus à s'inquiéter, vu qu'il y a une autre entrée d'argent (la contribution de sa femme). Il pourra ainsi mieux gérer les charges. Ces extraits d'entretiens suivants étayent cet argument :

Extrait d'entretien avec S.F, homme célibataire

Donc si les charges sont partagées et que chacun de son côté essaie d'apporter son grain de sel pour pouvoir mener à bien l'ambiance qui est à la maison, permettre au monsieur de pouvoir souffler un peu parce que le monsieur aussi il a des charges à lui. (...). Donc, la participation d'une femme dans les différentes tâches de la maison c'est vraiment noble quoi.

L'opposition de certains hommes pour la participation financière des femmes s'explique par le fait qu'ils veulent aussi maintenir les répartitions telles que établies par l'Islam. Selon les principes de l'Islam, les hommes sont les chefs de famille et les femmes leur doivent obéissance. Alors, autoriser les femmes à participer aux charges du foyer, c'est prendre le risque de perdre du pouvoir et de l'autorité, dans le sens où toutes les dépenses du couple ne seront plus gérées par seulement l'époux. Les décisions dans le foyer aussi seront prises ensembles. D'un point de vue sociologique, la femme ne

dépendra plus de son époux et donc il y a certaines choses que l'époux ne pourra pas contrôler ou imposer.

Extrait d'entretien avec Imam Dicko

Au niveau d'abord de l'homme, l'homme il doit faire tout ce qui est comme dépenses liées à la femme. (...). Donc il doit en tout cas faire manger la femme, il doit également habiller la femme voilà.

L'analyse des résultats révèle que le contexte de modernité qui structure ce travail de recherche, a encouragé les femmes musulmanes à participer ou à vouloir participer dans les charges familiales. Certains acteurs musulmans (hommes et femmes) influencés par cette ère de liberté où l'on parle de plus en plus de féminisme, d'émancipation ou d'indépendance de la femme veulent agir en conformité avec leurs valeurs promues par la modernité. La modernité, venue avec toutes ses idéaux (égalité en droits, refus de la discrimination, la liberté de parole et de choix) a bouleversé les rapports sociaux dans la société en favorisant des changements, des transformations qui ont touché l'Islam jusqu'à cette sphère privée qui est le mariage. De ce fait, l'on constate que des hommes et des femmes musulmans(es) revendiquent ou acceptent la participation des femmes dans les dépenses financières du ménage. Cela montre qu'ils considèrent les rapports sociaux entre conjoints comme des rapports horizontaux, c'est-à-dire des rapports qui ne sont pas régis par des relations de supériorité et d'infériorité (rapports verticaux). Ils conçoivent les époux comme des individus égaux travaillant communément pour l'harmonie du couple. Cela traduit donc qu'en acceptant ou revendiquant la participation des femmes dans les charges financières du foyer, ils recherchent une dynamique d'équilibrer des rapports sociaux dans le ménage. On constate donc une réinterprétation des rapports sociaux en termes d'égalité, d'entraide sous l'influence de la modernité. La participation des femmes dans les charges financières transforme donc les rapports d'autorité dans le couple en rapports de coopération.

Toutefois, d'autres acteurs musulmans(es) ne se sont pas laissés emmêlés par les filets de la modernité, car ils souhaitent suivre les recommandations divines et ne souhaitent aucun changement dans le fonctionnement du couple musulman. La participation de la femme peut créer une autre forme de fonctionnement dans le couple. On ne

parlera plus d'un chef, mais de deux chefs de famille, à savoir le mari et la femme. Ce type de fonctionnement répond au principe d'égalité des sexes. Cela aboutit aussi à la perte de l'autorité et du pouvoir de l'époux dans le couple. Et ce type de fonctionnement ne peut être appliqué dans un couple musulman étant donné que l'Islam stipule que c'est l'homme le seul chef de la femme. De ce fait, l'opposition des hommes et femmes musulmans(es) pour la participation financière des femmes dans les charges du foyer signifie qu'ils veulent conserver les rapports sociaux d'origine, les rapports sociaux résultant des répartitions fait par la religion. Ce rôle qui leur octroie la responsabilité sur la conjointe et sur toutes les dépenses du foyer constitue leur autorité dans le couple. Ils ont donc un certain pouvoir dans le couple. La femme doit être obéissance à l'époux et s'occupe du foyer, des enfants. Ces rôles, tels que définis, mettent en évidence des rapports d'autorité ou d'infériorité et de supériorité dans le couple. Mais certains acteurs musulmans(es) veulent conserver ces positions sociales dans le couple sans prendre en compte ces nouvelles valeurs induites par la modernité (émancipation, égalité, liberté, etc.) car ils légitiment la responsabilité des hommes envers les femmes et dans les dépenses financières. Ainsi, l'opposition des hommes et des femmes musulmans(es) pour la participation des femmes dans les charges financières traduit un attachement aux rapports sociaux au prisme de la modernité. On constate donc, une conservation des rapports sociaux malgré la présence de modernité dans la société.

2.2. Le rapport différencié aux dépenses comme une résultante du cadre relationnel autour du couple

Le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans s'explique par le cadre relationnel autour du couple. Il s'agit des relations dans le couple provoquant le rapport différencié des hommes et femmes musulmans(es) pour la participation des femmes dans les charges financières. Ces relations sont de deux formes : ce sont les relations d'affinité d'une part et les relations de proximité, de conflits et de distance d'autres parts.

2.2.1. Les relations d'affinité et de proximité comme source de légitimation de l'acceptation de la participation des femmes

Une relation fondée sur les principes d'affinité et de proximité permettra au couple d'évoluer, de s'épanouir. Donc un couple là où, il y a existence des relations compromises et d'ouverture, la participation financière de la femme se fait naturellement et est facilement acceptée. Lorsqu'il y a un climat de paix sociale et que la cohésion est développée dans le ménage, la participation financière de la femme est aisée et systématique. D'après les données obtenues, dans un couple, où il y a les liens basés sur la complémentarité, les deux époux seront plus enjoints à accepter la participation financière de la femme. Un tel cadre social favorise donc l'acceptation de la participation financière de la femme.

2.2.2 Les relations de conflits et de distance comme source de légitimation de l'opposition à la participation des femmes

Dans le cas contraire, si les relations qui régissent le couple sont basées sur les conflits et tensions, cela rendra difficile la participation financière de la femme et peut aboutir à une opposition à cette participation. Les données montrent que dans un couple où il y a des tensions, conflits, ou des rapports distanciés entre les conjoints, la participation ou la contribution de la femme est faible ou inexistante. Donc, un tel cadre social favorise une opposition à la participation financière de la femme.

Les résultats exposés ci-dessus montrent que le cadre relationnel oriente le rapport différencié aux dépenses des ménages à travers certaines relations existant au sein du couple. Ce sont ces relations qui encouragent à l'acceptation ou à l'opposition de la participation financière de la femme dans le ménage. Ces extraits d'entretiens précisent :

Extrait d'entretien avec S et A.B., couple marié

- S : Déjà je dirai que pour moi c'est l'amour hein voilà. Si tout est bien, tout se passe bien, forcément ça y va de soi qu'on te demande de l'aide. (...). Sinon si tout va bien, que y a une bonne communication, qu'on se comprend, qu'on se, y'a pas de problème. (...). Ça vient instinctivement tu le fais parce que y a une bonne relation, quand tout va bien dans le couple.

Extrait d'entretien avec Fofana Souleymane, Ragi et conseiller matrimonial

Si y'a pas de complicité, si y'a pas d'entente, que y a des histoires à ne point finir, je ne pense pas qu'elle va vouloir faire quelque chose.

La modernité encourage l'égalité dans les rapports entre hommes et femmes. Dans un premier lieu, la modernité peut améliorer les relations dans le couple en rapprochant les conjoints dans le sens où les couples orientent leurs relations à partir valeurs induites par la modernité. Cela peut aboutir à une acceptation de la participation financière des femmes dans les ménages. Et dans un second lieu, la modernité peut détériorer les relations dans le couple en éloignant les conjoints dans le sens où les valeurs nouvelles induites par la modernité ne correspondent pas au fonctionnement couple en question. Cela peut aussi aboutir à une opposition de la participation des femmes dans les charges financières du foyer. Ainsi, cela dépend du fonctionnement des couples et de leurs perceptions de la modernité.

2.3. Le rapport différencié aux dépenses : un produit des formes de participation financière des femmes

Le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans se légitime par les formes de participation financière des femmes. De ce fait, les formes de participation financière des femmes se situent à deux niveaux.

2.3.1 Les formes de participation financière des femmes qui structurent le rapport différencié chez les femmes

Les formes de participation financière des femmes qui structurent le rapport différencié chez les femmes. Il s'agit des formes de participation qui incitent les femmes à l'acceptation et à l'opposition de leur participation financière dans les charges.

En effet, l'acceptation et l'opposition des femmes pour leur participation aux charges financières se situent dans des formes de participation financière. Ce sont : le paiement des factures d'eau et d'électricité et l'entretien du foyer. Si les femmes acceptent de participer c'est parce que la façon dont elles vont le faire les

conviennent. La femme musulmane n'étant pas obligée de participer, décide de le faire en identifiant des charges bien définies qu'elle aimerait gérer. Ces charges représentent pour elles un moyen d'aider l'époux. Et cela est susceptible d'améliorer les relations au sein du couple.

Extrait d'entretien B.T, femme mariée

Pour ma part j'aimerais aussi contribuer avec son accord bien sûr aux charges familiales. Je vois plus ma vie de couple de cette manière. Payer les factures d'eau ou courant.

Extrait d'entretien avec S.M, femme mariée

Je dirais plus que j'allais participer dans mon domaine, la cuisine et j'allais acheter plus de trucs que j'aime. Peut-être les assiettes que j'aime. J'allais acheter peut-être des couvercles que j'aime. (...). J'allais acheter plus de trucs pour ma maison, pour la déco de ma maison, pour le tapis de ma maison et j'allais changer ma table à manger. Ça sera pas les grands rôles mais ça sera plus dans le joli quoi !

Concernant les formes de participation financière qui encouragent les femmes à s'opposer à leur participation financière, il s'agit de la gestion des charges principales telles que le loyer, l'électricité, l'eau, la popote. Selon elles, ces charges reviennent aux hommes et donc elles ne se voient pas y participer. Étant donné que ces charges ne les conviennent pas, elles préfèrent ne pas participer.

Extrait d'entretien avec S.M, femme mariée

Payer le loyer, payer le courant, payer l'eau, popote, tout et tout je n'allais pas le faire. Ça je te le dis sincèrement parce que ce n'est pas mon rôle. C'est à lui de le faire, il allait le faire.

2.3.2. Les formes de participation financière des femmes qui structurent le rapport différencié chez les hommes

L'existence de la structure des formes de participation financière des femmes qui structurent le rapport différencié chez les hommes. Il s'agit des formes de participation qui incitent les hommes à l'acceptation et à l'opposition de la participation financière des femmes dans les charges.

En effet, l'acceptation et l'opposition des hommes pour la participation financière des femmes se situent dans les formes de participation des femmes. Une forme de participation provoquant l'acceptation des hommes pour la contribution financière des femmes a été identifiée. Il s'agit du règlement des factures d'eau et d'électricité. Cette forme de participation constitue pour les hommes un moyen de réduire les nombreuses charges auxquelles ils font face. Alors ils acceptent la participation financière des femmes car c'est une façon pour eux de réduire tant soit peu leurs charges.

Extrait d'entretien Fofana Souleymane, Raqi et Conseiller matrimonial

Monsieur peut lui dire par exemple toi tu prends la facture d'électricité, ça seulement et moi je prends le reste la en charge loyer, le reste. C'est une possibilité. Si madame voit qu'elle peut ajouter quelque chose d'autre aussi.

Quant à la forme de participation financière qui justifie l'opposition des hommes pour la contribution financière des femmes, il s'agit du paiement du loyer.

En effet, le paiement de loyer est un sujet très sensible dans les couples modernes. Payer le loyer est le genre de participation qu'un homme n'aimerait pas que sa femme fasse. Et c'est généralement pour cette raison que les hommes refusent la participation de leurs femmes. Cela peut inverser les rôles et fragiliser les relations dans le sens où l'homme étant considéré comme le chef de la famille, il perd toute autorité ou pouvoir en laissant la femme payer le loyer. Autrement dit, le lieu d'habitation a toujours été payé par l'homme et c'est un des fondements de son autorité et de son rôle de chef de famille. Si les hommes refusent que leurs femmes payent le loyer, c'est parce que pour eux, cela fabrique une relation de domination de la femme. Alors, si la femme vient à payer le loyer, cela pourrait inverser les rôles de telle sorte que la femme sera considérée comme cheffe de famille et aura une certaine autorité sur son époux.

Extrait d'entretien Fofana Souleymane, Raqi et Conseiller matrimonial

Madame ne doit pas payer, madame peut participer à des charges, mais pas payer le loyer. Voilà pourquoi j'ai dit électricité. Électricité ou bien quelque chose d'autre mais

l'électricité, ça c'est, les charges sont vraiment réservées selon moi hein à l'homme. Sinon madame payer loyer pendant que monsieur est là ? Ce n'est pas intéressant.

Les résultats exposés ci-dessus traduisent des formes de participation financière existant au sein des couples. De même qu'il existe certaines formes de participation financière justifiant le rapport différencié à la participation des femmes aux dépenses financières chez les hommes.

La modernité a influencé le fonctionnement des familles musulmanes au point où on distingue des formes de participation des femmes musulmanes. Dans la religion musulmane, la femme n'a pas pour obligation de participer. Mais c'est la modernité à travers les discours sur l'égalité des sexes ou le féminisme qui les a encouragés à participer. De ce fait, on identifie différentes formes sous lesquelles elles participent. Ces formes de participation traduisent la présence de rapports d'égalité, de compromis dans le couple dans le sens où les deux conjoints gèrent communément les dépenses du ménage.

3. Discussion des résultats

Les résultats de cette étude révèlent que le rapport différencié (acceptation/opposition) de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans est fortement lié à l'influence et à la manifestation de la modernité qui s'est répandue au fur du temps comme la norme sociétale existante. Sous ce rapport, un regard réflexif sur la relation entre l'islam et la modernité pourrait éclairer davantage les logiques sociales associées à la participation des femmes musulmanes aux charges familiales. D'un point de vue historique et normatif, il existe une opposition constante entre « Islam et modernité (Patwari, 2016). Celle-ci est le reflet des productions idéologiques (croyances, valeurs, perceptions et représentations sociales) qui légitiment l'existence de chacune de ces constructions sociales (Islam et modernité). Or, après avoir approfondi la question de la jurisprudence islamique, on constate que la « Sharî'a ne regroupe qu'un faible pourcentage en ce qui concerne le dogme, l'essentiel étant principalement axé sur une législation afin de vivre de façon harmonieuse avec sa croyance » (Patwari, 2016, p.20). En un mot, rien dans la jurisprudence ne s'oppose quant à une possible cohabitation entre la modernité et l'islam, car une marge de dialogue

réactive toujours les liens entre eux. De ce point de vue, l'on peut déduire que « Islam et modernité » ne sont pas opposés radicalement. La modification des rapports entre les deux phénomènes dépend de la dynamique des interactions selon les contextes et les acteurs en situations d'action. Pour saisir les logiques sociales qui suscitent à la participation des femmes musulmanes aux charges familiales, deux facteurs se révèlent pertinents. Ce sont le principe de la laïcité et l'émergence du féminisme musulman. D'une part, la laïcité est le concept qui structure les principes et les fondements de la modernité. Dominique Wolton (1993, p.71), définit la modernité « comme étant, avant tout, un rejet de la tradition et où la liberté de l'individu prime sur tout le reste ». L'auteur en clarifiant sa position, exige de l'homme qu'il replace dorénavant sa foi en la raison et en la science. Il doit se libérer de tout pouvoir prédéterminé, exigeant de lui soumission et obéissance. Il doit croire à sa capacité réflexible.

Dans la même dynamique, Lipovetsky cité par Ferjani (1991, p. 96) s'essaie à définir la modernité comme étant « le processus séculaire conduisant à l'avènement des sociétés démocratiques fondées sur la souveraineté de l'individu et du peuple, sociétés libérées de la soumission aux dieux, des hiérarchies héréditaires et de l'emprise de la tradition ». Sous cet angle, la modernité se résume en mot : la laïcité. Ce vocable est la prise de distance sociale d'avec les ordres religieux et les pouvoirs héréditaires. L'homme doit s'affirmer dans ses choix au nom du principe de la liberté. Au nom du principe de la laïcité, les acteurs musulmans sont de plus en plus favorables à intégrer des valeurs de la modernité qui ne remettent pas en cause l'essence (unicité de Dieu) de l'islam.

Le développement des mouvements féministes en général et l'essor des féministes musulmans ont bouleversé les rapports de genre dans la communauté musulmane. Les revendications sont portées à la fois sur la reconnaissance des pratiques musulmanes telles que le port du foulard et des voiles d'un point de vue macro sociale, mais surtout sur l'ouverture de la religion musulmane sur les principes d'égalité de chance et de réciprocité dans les charges et rôles familiaux. Si la laïcité et l'émergence du féminisme ont contribué à engendrer la participation des femmes musulmanes dans la gestion familiale, d'autres facteurs opposent frontalement l'islam et la modernité. Dans un premier plan, lorsque la modernité se présente avec l'étiquette occidentale comme mode de civilisation dominante et référencée,

cela engendre des relations d'opposition et d'antagoniste d'avec la culture orientale, champ de production de la religion musulmane. En second lieu, selon Ferjani (1991, p.95), « si les musulmans veulent vaincre les obstacles qui inhibent l'évolution de leurs sociétés vers la démocratie, ils n'ont pas d'autres choix que celui de renoncer à leur culture et à leur religion pour s'occidentaliser ». La remise en cause des valeurs islamiques au profit des valeurs occidentales serait illusoire, voire utopique. La dialectique des liens entre islam et modernité, amène Benzine (2015, p.10) à prendre une position : « La science : oui, mais à condition que la pensée islamique ne soit pas pénétrée par elle, et que le progrès technique ne modifie pas les mentalités et les structures sociales et familiales ». La modernité est-elle occidentale ou universelle ? Renoncer à la religion c'est refusé ou remettre en cause son identité sociale. Le refus d'accepter l'aide de sa conjointe s'explique par le fait que plusieurs conjoints ont peur de perdre des positions sociales, toute chose qui remet en cause leur identité sociale. Alors que dans la perspective de la sociologie genre, « l'analyse des sociologues du couple repose sur l'idée que chacun des partenaires a du capital à négocier dans l'échange et elle assimile à du pouvoir les décisions domestiques prises par les femmes alors que ces décisions doivent être interprétées comme des résistances à la domination » (Isabelle, 2012, p. 96).

Conclusion

Dans une ère de modernité marquée par les discours sur l'égalité des sexes, le féminisme, l'autonomisation et l'indépendance de la femme, la communauté musulmane en subit les conséquences consécutives à ses transformations. De ce fait, dans leur foyer ou encore dans leur conception du mariage, ils expriment une revendication ou une acceptation de la participation des femmes aux dépenses financières. Bien vrai que la participation de la femme musulmane aux charges familiales ne soit pas interdite, si elle le souhaite, elle peut agir en toute indépendance. Mais cela constitue une pratique nouvelle dans le fonctionnement du couple musulman, parce que l'Islam a déjà établi les rôles des époux et la participation de la femme n'en fait pas partie.

Les résultats obtenus de cette étude indiquent que la réinterprétation des normes, des valeurs et pratiques musulmanes au prisme de la modernité, le cadre relationnel autour du couple et les formes de participation financière des femmes sont des logiques

sociales qui légitiment le rapport différencié de la participation des femmes musulmanes aux charges financières au sein des ménages musulmans. Ces logiques sont des résultats de la présence de la modernité dans la vie conjugale de couples musulmans.

Aussi, les résultats obtenus peuvent-ils être rattachés à la théorie de la modernité d'Anthony Giddens, analyse la modernité comme un espace temporel dans lequel l'on assiste à certaines transformations des rapports sociaux entre différentes catégories sociales (hommes et femmes, villes et village, pouvoir et domination). La modernité est connectée à un certain nombre de concepts tels que l'effacement des différences entre hommes et femmes, l'équilibre des rapports sociaux entre hommes et femmes, la transformation des rapports sociaux entre catégories sexuées.

Cette étude permet de révéler qu'il y a donc un écart entre les prescriptions de l'Islam et les pratiques religieuses des musulmans. C'est-à-dire dans la réalité, on observe une différence avec ce qui est écrit dans les textes issus du Coran. À partir des résultats, nous comprenons que la vie quotidienne des musulmans n'est pas une application concrète de ce qui est écrit dans les Textes. Il y a ce que disent les Textes, et il y a ce que font les acteurs musulmans au regard des enjeux contextuels. La preuve en est que la participation des femmes qui n'est pas mentionnée dans les prescriptions divines, mais qui est quand même observée dans pratique de la vie quotidienne des ménages musulmans. Mais, ces pratiques différentes seraient-elles dues aux interprétations faites des Textes ou alors à une vision différente des musulmans de leur religion ? Ainsi, notre étude permet de conclure que les pratiques religieuses des musulmans diffèrent des lois et prescriptions divines.

Références bibliographiques

- BELLEAU Hélène et PROULX Raphaëlle, 2010, « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : Le revenu familial remis en question, l'exemple québécois », *Recherches familiales*, n°7, p. 85-101.
- BENZINE Rachid, 2015, « L'Islam et les défis de la modernité », *La Pensée*, n°384, p. 7-16.
- CLAIR Isabelle, 2012, *Sociologies contemporaines. Sociologie du genre*. Armand, Colin, Paris, 112p.

V. Karamoko, M. Gbougnon, F. Bakayoko : Modernité et rapports sociaux...

CODE CIVIL I : Droit des personnes et des biens,
<https://landwise.resourceequity.org>
CODE CIVIL-1-2020.pdf - CNDH.CI, <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/www.ivoire-juriste.com>

HAMIDI Malika, 2015, « Féministes musulmanes dans le contexte postcolonial de l'Europe francophone Stratégies solidaristes et pratiques transnationales », *Histoire, monde et cultures religieuses*. Décembre, n°36, p. 63-78.

FERJANI Mohamed-Cherif, 1991, *Islamisme, laïcité et droit de l'homme. Un siècle de débat sans cesse reporté au sein de la pensée Arabe contemporaine*. Paris, Éditions L'Harmattan, 397p.

HENCHOZ Caroline, 2008, *Le couple, l'amour et l'argent : La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, L'Harmattan, 264p.

KAUFMANN Jean-Claude, 2014, « Travail domestique », *Sociologie du couple*. Presse Universitaire de France (PUF), sixième édition, p. 85-101.

KIVITS Joëlle, HOUBRE Barbara, 2010, « L'analyse thématique de contenu », *Investigation en santé publique : méthodes qualitatives - Principes et outils* [en ligne]. Septembre, disponible sur : https://fad.univ-lorraine.fr/pluginfile.php/23858/mod_resource/content/1/co/Module_Investig_Quali_web.html, consulter le 28 août 2021.

LOGNON Jean Louis, GBOUGNON Martine, OUATTARA Lanzeny, 2017, « Le nouveau code du mariage à travers le prisme de l'Islam en Côte d'Ivoire », Lado Ludovic et Gnabeli Roch Yao, *État, Religion et Genre en Afrique Occidentale et Centrale : actes du colloque International organisé à l'Institut de la Dignité et des Droits Humains (IDDH) du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) à Abidjan*, Bamenda, Langaa Research & Publishing CIG, p. 207-223.

LUMINI, 2021, *Sociologie de la modernité selon Max Weber outils* [en ligne]. Le 9 avril, disponible sur : <https://www.lumni.fr/article/sociologie-de-la-modernite-selon-max-weber>, consulter le 28 août 2021.

MIRAN Marie, 2006, *Islam, Histoire et Modernité en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 548 p.

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 275 p.

- NIZET Jean, 2007, *la sociologie de Anthony Giddens*, Editions La Découverte, Paris, 128 p.
- N'DIAYE Marième, 2016, « La légitimation par le droit ? Défis du gouvernement de la famille en contexte musulman. Une comparaison Sénégal / Maroc », *Critique Internationale*, n°73, p.111-131.
- RENOUX Jean Louis, 2004, *Éthique et RH Séminaire Yvon Pesqueux Les conséquences de la modernité par Anthony Giddens.*, 33 p.
- TSANGA Jules Marie, HUGUES Zue Ava, 2017, Résumé de « De la division du travail social » d'Émile Durkheim, *Le besoin de penser* [en ligne]. Le 20 décembre. Disponible sur : <http://lebesoindepenserover-blog.com.over-blog.com/2017/12/resume-de-la-division-du-travail-social-d-emile-durkheim.html>, consulter le 28 septembre 2021.
- WADUD Amina, 2009, « L'Islam au-delà du patriarcat : Une analyse genre du Coran », *vis de recherche : Égalité et justice dans les familles musulmanes*, p. 93-110.
- WOLTON Dominique, 1993, « Naissance de l'Europe démocratique », (La Dernière Utopie), rééd. Flammarion, coll. « Champs », 1997. <https://www.cairn.info>revue-l-année-sociologique>

NTELA N° 03, Vol. 2, Janvier – Juin 2022

Les textes publiés dans ce volume confirment l'option interdisciplinaire choisie par *Ntela*. Ils viennent de disciplines scientifiques aussi diverses que la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la littérature, les sciences du langage. Pour éviter une dispersion susceptible de brouiller leur structuration interne, ces textes ont été regroupés autour de trois sections. La première, liée de la sociologie, à l'anthropologie et à la psychologie, compte dix articles. Les textes relevant des sciences de l'éducation et des sciences de la communication forment la deuxième section. Quant à la troisième section, elle compte dix articles, issus de la Littérature et des Sciences du langage.

Contributeurs : Vasséko Karamoko, Louis Marain Mokoko Akongo, Martine Gbougnon, Soulé El-Hadj Imorou, Kouéiwon Gaspard Inanan, Bignon T. Clarisse Tama, Kando Amédée Soumahoro, Koffi Parfait N'goran, Gninnan Hervé Coulibaly, Nanfouhoro Paul-Kevin Ouattara, Hubert Kouassi Kouadio, Ismaïla Famanta, Ourbano Mbou-Makita, Abdourahmane Coulibaly, Bah Isaac Kouakou, Yao Claude Akoué, Lacina Yéo, Ati-Mola Tchassama, Oumar Soro Nangahouolo, Jean-Marie Soungoua Prosper Sika Kouamé, Hodabalou Anate, Anicet Odilon Matongo Nkouka, Marie-Pauline Séka Chiayé, Kangnivi Kodjovi, Yao Katamatou Kouma, Biava Kodjo Kloutse, André Kaboré, Casimir Comlan Soede, Fougnygué Madou Yeo, Moïse Konaté, Serge Lazare Ouedraogo, Fanta Bakayoko.

Infographie : Dreid Miché Kodja Manckessi

ISSN : 2789-3588